

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 19 novembre 2018 à 17h00 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat déclare la séance ouverte. Une personne assiste à la séance.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Embauche de madame Julie Lemelin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Adstock;
3. Camion-pompe eau et mousse : autorisation d'achat et de dépenses;
4. Party des Fêtes des employés : autorisation de dépenses;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

18-11-408

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-409

EMBAUCHE DE MADAME JULIE LEMELIN À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

ATTENDU la vacance au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU le processus de recrutement qui fut pris en charge par la firme mandatée à cette fin;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de sélection;

ATTENDU que madame Julie Lemelin a satisfait aux exigences de la municipalité au terme de ce processus;

ATTENDU que l'entrée en fonction de madame Lemelin est prévue au début janvier 2019;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), il y a lieu de nommer une personne chargée de l'application de cette loi à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU qu'en vertu du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière doit apparaître sur les effets bancaires ainsi que d'autres documents se rapportant à la bonne marche des activités municipales;

ATTENDU que la Municipalité nomme madame Lemelin à titre de représentante de la Municipalité d'Adstock à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec concernant l'administration et le pouvoir d'emprunt de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu ce qui suit :

- de procéder à l'embauche de madame Julie Lemelin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Adstock, dont l'entrée en fonction est prévue le 1^{er} janvier 2019.
- de nommer madame Julie Lemelin, suite à son entrée en fonction, responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels à la Municipalité d'Adstock;
- d'autoriser madame Julie Lemelin et monsieur Jérôme Grondin à signer, pour et au nom de la Municipalité, les effets bancaires ainsi que d'autres documents se rapportant à la bonne marche des activités municipales;
- de nommer madame Julie Lemelin à titre de représentante de la Municipalité d'Adstock à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour la signature ou l'approbation de tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération et pour procéder à toutes demandes, présentes ou futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de cartes;
- d'investir madame Lemelin de tous les pouvoirs conférés par la loi dans son champ d'activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-410

CAMION-POMPE EAU ET MOUSSE : AUTORISATION D'ACHAT ET DE DÉPENSES

ATTENDU que la Municipalité a déposé, en vertu de la résolution portant le numéro 18-10-359, une soumission au Centre de services partagés du Québec dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 18-0421 au montant de 30 250 \$ pour l'achat d'un camion-pompe et mousse;

ATTENDU que la Municipalité a été le soumissionnaire retenu;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser l'achat du camion-pompe eau et mousse ainsi que les frais liés à la récupération dudit véhicule;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat d'un camion pompe-eau et mousse auprès de la Ville de Sept-Îles au montant de 30 250 \$, taxes et frais d'administration en sus;
- d'autoriser les dépenses relatives aux frais afférents des personnes déléguées à la récupération du camion.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-411

PARTY DES FÊTES DES EMPLOYÉS : AUTORISATION DE DÉPENSES

Comme à chaque année, la Municipalité d'Adstock réunit, au cours de la période des Fêtes, ses employés et les élus. À cet égard, il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 2 500 \$ pour l'organisation d'un souper et d'une soirée récréative pour les employés(es) et élus(es) accompagnés(es) de leur conjoint(e) dans le cadre du temps des Fêtes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

18-11-412

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 17h14.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim,

Pascal Binet

Jérôme Grondin

JG